

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 18 novembre 2024

Délibération n° 2024_139
EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC
L'EDUCATION NATIONALE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROJET "STEEL DRUM" A
L'ECOLE FERDINAND BUISSON DE BEAUDESERT

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire, par suite d'une convocation en date du 12 novembre 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL, Jean-Marie ACHIARY.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 5

Mesdames, Messieurs : Joël MAUVIGNEY à Marie RECALDE, Anne-Eugénie GASPARD à Cécile SAINT-MARC, Aude BLET-CHARAUDEAU à Eric SARRAUTE, Jean-Charles ASTIER à Michelle PAGES, Christine PEYRE à Sylvie DELUC.

ABSENT : 1

Mesdames, Messieurs : Antoine JACINTO.

SECRETARE DE SEANCE : Madame Cécile SAINT-MARC

Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX, Adjointe au Maire Déléguée à la Culture, rappelle à l'Assemblée que l'éducation artistique et culturelle constitue une orientation stratégique du projet politique culturel de la Ville de Mérignac. Cette dynamique et cette ambition ont été formalisées par la mise en place d'un schéma d'éducation artistique et culturel en 2023, puis reconnues et encouragées par l'obtention du label « 100% EAC » délivré par le Ministère de la culture en mai 2024.

De nombreuses actions sont déployées sur le territoire afin de mettre en œuvre ce label, dont certaines depuis de nombreuses années. C'est notamment le cas d'un atelier de pratique musicale proposé par le Conservatoire municipal à l'école Ferdinand Buisson, dans le quartier de Beaudésert, en partenariat étroit avec l'Education nationale.

Il s'agit d'un programme de sensibilisation musicale et plus précisément d'initiation au steel drum (instrument à percussion fabriqué à l'origine à partir d'un fût en métal) et aux percussions.

Intégré dans le temps scolaire et périscolaire, selon un projet pédagogique et un planning défini, les élèves du CE2 au CM2 bénéficient de 30 minutes de cours hebdomadaires. D'autres interventions pédagogiques sont également proposées en complémentarité, soit sur le temps de la pause méridienne soit sur le temps des TAP.

Afin d'asseoir le projet au sein de l'établissement scolaire et d'envisager des pistes de développement, la signature d'une convention de partenariat entre la Ville et l'Education Nationale permettrait de formaliser les modalités de mise en œuvre ainsi que les engagements réciproques, autour d'objectifs communs :

- Renforcer l'éducation musicale des enfants, développer leurs capacités d'expression et de création tant au niveau individuel que collectif,
- Permettre la construction de compétences transversales transférables aux autres domaines d'apprentissage,
- Mettre en place des projets communs d'éducation artistique et culturelle entre l'établissement scolaire et les structures culturelles du territoire pour faciliter et encourager l'accès des jeunes en autonomie à l'ensemble de l'offre culturelle,
- Donner une dimension territoriale au projet par des temps de concerts et de rencontre en dehors de l'école.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 7 novembre 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver les termes de la convention d'objectifs telle que proposée ci-jointe ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec l'Education Nationale ainsi que tout document y afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 48 voix pour

Envoyé en préfecture le 19/11/2024
Reçu en préfecture le 19/11/2024
Publié le 19/11/24
ID 033-213302813-20241118-6862-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 18 novembre 2024



Cécile SAINT-MARC
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.